

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 106

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

ARTICLE 31

À la seconde phrase de l'alinéa 8, après le mot :

« établissement »,

insérer les mots :

« de santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.